



République française 2024/...
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire

Décision 2024/66 portant approbation de la modification n°4 au marché 23TETX05 relatif à la réalisation des travaux neufs et réparations sur la voirie et les infrastructures communautaires

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par la délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;*
- *Vu le marché n°23TETX05, relatif à la réalisation des travaux neufs et réparations sur la voirie et les infrastructures communautaires notifié le 15 avril 2024 à l'entreprise EIFFAGE Route Grand Sud, pour un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT pour la période 1 et de 1 300 000 € HT pour les périodes 2, 3 et 4 ;*

Considérant qu'il convient d'établir une modification au marché n°23TETX05, afin d'ajouter des prestations au bordereau des prix unitaires.

Considérant que cette modification est dépourvue d'incidence financière, le montant du marché demeure fixé à un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT pour la période 1 et de 1 300 000 € HT pour les périodes 2, 3 et 4.

Décide,

Article 1 : La modification n° 4 du marché ci-annexé est conclue avec l'entreprise *EIFFAGE Route Grand Sud*, dans les conditions décrites au présent rapport ;

Article 2 : Toutes les dispositions du contrat auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu'à la fin du marché ;

Article 3 : Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 25/10/2024

Le Président,

Gérard DAUDET



MAPA 23TETX05 – REALISATION DES TRAVAUX NEUFS ET REPARATIONS SUR LA VOIRIE ET LES INFRASTRUCTURES
COMMUNAUTAIRES - MODIFICATION DE MARCHE N°4

<u>Pouvoir adjudicateur</u> Luberon Monts de Vaucluse Agglomération 315 avenue Saint Baldou 84300 CAVAILLON Siret : 200 040 442 00010	<u>Identification du titulaire du marché public</u> EIFFAGE Route Grand Sud (mandataire du groupement avec MIDI TRAVAUX et BRIES TP) BP40024 - Route de l'Isle sur la Sorgue 84301 CAVAILLON CEDEX Siret : 398 762 211 00025
---	---

I – Indications sur le marché public

Date de notification :	15/04/2024
Date de début :	15/04/2024
Durée du marché :	1 an renouvelable 3 fois dans les conditions de l'acte d'engagement
Montant maximum période 1 :	1 000 000 € HT
Montant maximum période 2,3 et 4 :	1 300 000 € HT

II – Description de la modification

Conformément à l'article 2.10 du CCAP, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de réexaminer en cours de marché, avec le titulaire de l'accord-cadre, le bordereau des prix unitaires afin d'intégrer de nouveaux prix et fournitures dès lors qu'elles ont un lien avec l'objet de l'accord-cadre ;

Les références à ajouter sont les suivants (en HT) :

N° Prix	Désignation de la nature des ouvrages	U	Montant € HT
PN6	Glissière de sécurité mixte métal bois : Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose d'une glissière de sécurité normalisée (certifiée "NF" et conforme norme EN 1317), bois de 18 cm de diamètre (pin du nord autoclave classe IV) sur ossature acier galvanisé, il comprend notamment : - toutes fournitures, transports et mises en place, - la pose des caches supports adaptés colliers de serrage en aluminium, - le scellement des supports, montage et réglage, - toutes sujétions de pose par battage des poteaux.	ML	180,00

Toutes les dispositions du contrat auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu'à la fin du marché.

Incidence financière de la modification : NON OUI

III - Acceptation de la proposition de la modification du marché

Le

Le

L'entreprise

Le Président de Luberon Monts de Vaucluse

EIFFAGE Route Grand Sud

Gérard DAUDET

IV - Notification de la modification du marché

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,